

*République Française*

*Département de l'Ariège*

*Commune de  
Ferrières sur Ariège*

## **Convocation du Conseil Municipal**

J'ai l'honneur de vous inviter à la réunion du Conseil Municipal, qui aura lieu le :

***Jeudi 14 avril 2022 à 18h  
Salle des Fêtes***

### **Ordre du Jour :**

- Compte de Gestion 2021 du budget général,
- Compte Administratif 2021 du budget général,
- Affectation des résultats,
- Vote des taux d'imposition 2022,
- Budget primitif 2022
- Révision des tarifs communaux,
- Attribution des subventions,
- Création des emplois saisonniers,
- Lancement marché rénovation de la toiture de l'ancienne école,
- Travaux d'éclairage public par le SDE 09,
- Questions diverses.

Veillez agréer l'assurance de ma considération distinguée.

***A FERRIERES SUR ARIEGE le - 4 AVR. 2022***



**Par délégation du Maire,  
Martine DOUMENC-CAUBERE,  
Première Adjointe au Maire**

Département de l'Ariège  
**Commune de FERRIERES SUR ARIEGE**  
09000

***Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal***

L'an deux mil vingt-deux et le quatorze avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame DOUMENC-CAUBERE Martine, Première adjointe au Maire de la Commune.

**Présents** : BILLAUD Philippe, CABALLERO Alain, CASSAN Jean, CASTROVIEJO Gilles, DE TAPIA Karine, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, MENDEZ Franck, SURCIN Valérie, RODRIGO Jean-François.

**Absents excusés** : BORDEAU Enguerrand, HOYER Paul, HUBERT Jacques, GRAZILLIER Marie-José, RIU Katia.

**Procuration de** : RIU Katia à SURCIN Valérie, de BORDEAU Enguerrand à RODRIGO Jean-François, de HUBERT Jacques à CASTROVIEJO Gilles, de HOYER Paul à DOUMENC-CAUBERE Martine.

**Secrétaire de séance** : RODRIGO Jean-François.

**Date de la convocation** : le 4 avril 2022.

**OBJET :**  
**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021**  
**DU BUDGET GENERAL**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnances et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont justifiées.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée supplémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ; déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

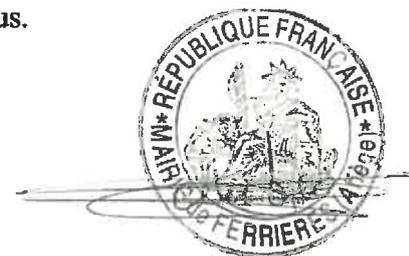
Le Maire certifie sous sa responsabilité,  
le caractère exécutoire de cet acte le:

**19 AVR. 2022**

Après dépôt en préfecture le:

Après publication ou notification le :

**19 AVR. 2022**



Par délégation du Maire,  
Martine DOUMENC-CAUBERE,  
Première Adjointe au Maire

Envoyé en préfecture le 22/04/2022

Reçu en préfecture le 22/04/2022

Affiché le

ID : 009-210901211-20220419-DEL\_2022\_17-DE

Département de l'Ariège  
Commune de FERRIERES SUR ARIEGE  
09000

*Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal*

L'an deux mil vingt-deux et le quatorze avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame DOUMENC-CAUBERE Martine, Première adjointe au Maire de la Commune.

**Présents :** BILLAUD Philippe, CABALLERO Alain, CASSAN Jean, CASTROVIEJO Gilles, DE TAPIA Karine, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, MENDEZ Franck, SURCIN Valérie, RODRIGO Jean-François.

**Absents excusés :** BORDEAU Enguerrand, HOYER Paul, HUBERT Jacques, GRAZILLIER Marie-José, RIU Katia.

**Procuration de :** RIU Katia à SURCIN Valérie, de BORDEAU Enguerrand à RODRIGO Jean-François, de HUBERT Jacques à CASTROVIEJO Gilles, de HOYER Paul à DOUMENC-CAUBERE Martine.

**Secrétaire de séance :** RODRIGO Jean-François.

**Date de la convocation :** le 4 avril 2022.

**OBJET :**  
**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021**  
**DU BUDGET GENERAL**

Sous la Présidence de Madame DOUMENC-CAUBERE Martine, Première Adjointe au Maire, chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2021, qui s'établit ainsi :

**Fonctionnement**

Dépenses : 746 632,53 €

Recettes : 811 468,19 €

Excédent de clôture : 64 835,66 €

**Investissement**

Dépenses : 522 824,65 €

Recettes : 86 850,31 €

Restes à réaliser en dépenses : 152 000 €

Restes à réaliser en recettes : 219 902 €

Déficit de clôture : 435 974,34

Besoin de financement : 163 506,05 €

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le rapport de Madame Martine DOUMENC-CAUBERE, Première Adjointe déléguée aux finances,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un Président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif.

Considérant que Madame Martine DOUMENC-CAUBERE, Première Adjointe déléguée aux finances a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Monsieur Paul HOYER, Maire, est absent, pour le vote du compte administratif,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par l'ordonnateur après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Envoyé en préfecture le 22/04/2022

Reçu en préfecture le 22/04/2022

Affiché le 19/04/2022

ID : 009-210901211-20220419-DEL\_2022\_18-DE

Vu le compte de gestion de l'exercice 2021 dressé par le comptable public,  
Après en avoir délibéré à l'unanimité,  
APPROUVE le compte administratif du budget communal 2021,  
CONSTATE les reports,  
RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,  
ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité,

le caractère exécutoire de cet acte le:

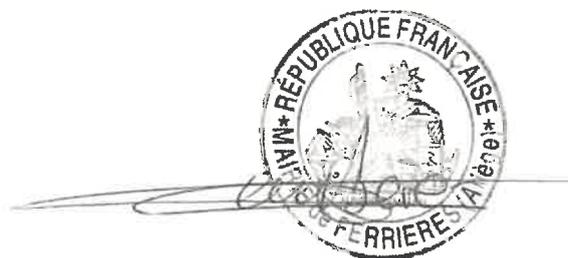
**19 AVR. 2022**

Après dépôt en préfecture le:

Après publication ou notification le :

**19 AVR. 2022**

Envoyé en préfecture le 22/04/2022
Reçu en préfecture le 22/04/2022
Affiché le 19/04/2022
ID : 009-210901211-20220419-DEL_2022_18-DE



Par délégation du Maire,  
**Martine DOUMENC-CAUBERE,**  
Première Adjointe au Maire

Département de l'Ariège  
Commune de **FERRIERES SUR ARIEGE**  
09000

***Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal***

L'an deux mil vingt-deux et le quatorze avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame DOUMENC-CAUBERE Martine, Première adjointe au Maire de la Commune.

**Présents** : BILLAUD Philippe, CABALLERO Alain, CASSAN Jean, CASTROVIEJO Gilles, DE TAPIA Karine, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, MENDEZ Franck, SURCIN Valérie, RODRIGO Jean-François.

**Absents excusés** : BORDEAU Enguerrand, HOYER Paul, HUBERT Jacques, GRAZILLIER Marie-José, RIU Katia.

**Procuration de** : RIU Katia à SURCIN Valérie, de BORDEAU Enguerrand à RODRIGO Jean-François, de HUBERT Jacques à CASTROVIEJO Gilles, de HOYER Paul à DOUMENC-CAUBERE Martine.

**Secrétaire de séance** : RODRIGO Jean-François.

**Date de la convocation** : le 4 avril 2022.

**OBJET :**  
**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT  
DU BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE 2021**

Le Conseil municipal, sur le rapport de Madame Martine DOUMENC, Première Adjointe déléguée aux finances, après avoir examiné le Compte administratif 2021 du budget communal, statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

CONSTATE que le Compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 64 835,66 €
- un déficit d'investissement de : 435 974,34€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Résultat de fonctionnement :</b>	
<b>A Résultat de l'exercice :</b>	64 835,66 €
<b>B Résultats antérieurs reportés :</b>	230 737,58 €
<b>C Résultat à affecter :</b>	295 573,24 €
<b>D Solde d'exécution d'investissement :</b>	- 231 408,05 €
<b>E Solde des restes à réaliser d'investissement :</b>	67 902,00 €
<b>Besoin de financement :</b>	- 163 506,05 €
<b>AFFECTATION :</b>	
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement :	163 506,05 €
2) Report en fonctionnement R 002 :	132 067,19 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002 :</b>	<b>0,00€</b>

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité,  
le caractère exécutoire de cet acte le: **19 AVR. 2022**

Après dépôt en préfecture le:

Après publication ou notification le: **19 AVR. 2022**



Par délégation du Maire,  
Martine DOUMENC-CAUBERE,  
Première Adjointe au Maire

Envoyé en préfecture le 24/04/2022

Reçu en préfecture le 24/04/2022

Affiché le

ID : 009-210901211-20220419-DEL\_2022\_19-DE

Département de l'Ariège  
Commune de **FERRIERES SUR ARIEGE**  
09000

***Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal***

L'an deux mil vingt-deux et le quatorze avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

**Présents** : BILLAUD Philippe, CABALLERO Alain, CASSAN Jean, CASTROVIEJO Gilles, DE TAPIA Karine, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, MENDEZ Franck, SURCIN Valérie, RODRIGO Jean-François.

**Absents excusés** : BORDEAU Enguerrand, HOYER Paul, HUBERT Jacques, GRAZILLIER Marie-José, RIU Katia.

**Procuration de** : RIU Katia à SURCIN Valérie, de BORDEAU Enguerrand à RODRIGO Jean-François, de HUBERT Jacques à CASTROVIEJO Gilles, de HOYER Paul à DOUMENC-CAUBERE Martine.

**Secrétaire de séance** : RODRIGO Jean-François.

**Date de la convocation** : le 4 avril 2022.

**OBJET :**  
**DELIBERATION VOTANT LES TAUX DES TAXES LOCALES**  
**POUR L'ANNEE 2022**

VU :

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- la loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,
- la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16 lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements),
- l'article 1639 A du Code Général des Impôts,

Considérant :

- que la loi de finances pour 2020 susvisée a acté la suppression progressive de la taxe d'habitation,
- que le taux de Taxe d'Habitation nécessaire en 2022 au calcul de la taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires et de la Taxe sur les Logements Vacants sera le taux de 2019,
- le transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes à partir de 2021,
- la nécessité de se prononcer sur les taux d'imposition des taxes suivantes pour l'année 2022 : taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties,
- la ville entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale.

Compte tenu de ces éléments,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'appliquer pour l'année 2022 les taux suivants aux impôts directs locaux :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 39,13 %.
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 71,44 %.

CHARGE Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité,

le caractère exécutoire de cet acte le:

Après dépôt en préfecture le:

Après publication ou notification le :

15 AVR. 2022

15 AVR. 2022

**REÇU LE :**

**15 AVR. 2022**

**SGCD FOIX**



Par délégation du Maire,  
Martine DOUMENC-CAUBERE,  
Première Adjointe au Maire

Département de l'Ariège  
Commune de **FERRIERES SUR ARIEGE**  
09000

**Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt-deux et le quatorze avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame DOUMENC-CAUBERE Martine, Première adjointe au Maire de la Commune.

**Présents :** BILLAUD Philippe, CABALLERO Alain, CASSAN Jean, CASTROVIEJO Gilles, DE TAPIA Karine, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, MENDEZ Franck, SURCIN Valérie, RODRIGO Jean-François.

**Absents excusés :** BORDEAU Enguerrand, HOYER Paul, HUBERT Jacques, GRAZILLIER Marie-José, RIU Katia.

**Procuration de :** RIU Katia à SURCIN Valérie, de BORDEAU Enguerrand à RODRIGO Jean-François, de HUBERT Jacques à CASTROVIEJO Gilles, de HOYER Paul à DOUMENC-CAUBERE Martine.

**Secrétaire de séance :** RODRIGO Jean-François.

**Date de la convocation :** le 4 avril 2022.

**OBJET :**  
**ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2022**  
**DU BUDGET GENERAL**

Le conseil municipal, sur le rapport de Madame Martine DOUMENC, Première Adjointe au Maire, déléguée aux finances,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- L'instruction comptable et budgétaire M. 14,
- La loi N°84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Le décret du 20 février 1997, relatif à la procédure des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP),
- La circulaire NOR/INT/B/89/00071C du 22 février 1989, relative aux concours financiers à court terme offerts aux collectivités locales,
- La circulaire interministérielle NOR/IOC/B/10/15077/C du 25 juin 2010 relative aux produits financiers offerts aux collectivités locales et à leurs établissements publics,
- Qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif pour l'année. 2022,
- Qu'il y a lieu d'adopter les autorisations de programme et les crédits de paiements pour 2022,
- Qu'il est nécessaire d'arrêter le tableau des effectifs au 1er janvier 2022,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

ARRETE le budget primitif de la commune de Ferrières-sur-Ariège pour l'exercice 2022 comme suit

Envoyé en préfecture le 26/04/2022

Reçu en préfecture le 26/04/2022

Affiché le 26/04/2022

ID : 009-210901211-20220426-DEL\_2022\_21-DE

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>175 116,00</b>	<b>160 000,00</b>	<b>160 000,00</b>
60611	Eau et assainissement	4 000,00	4 000,00	4 000,00
60612	Energie - Electricité	39 000,00	39 000,00	39 000,00
60622	Carburants	7 000,00	5 000,00	6 000,00
60623	Alimentation	3 000,00	3 000,00	3 000,00
60631	Fournitures d'entretien	1 000,00	500,00	600,00
60632	Fournitures de petit équipement	5 000,00	6 900,00	6 900,00
60633	Fournitures de voirie	5 000,00	5 000,00	5 000,00
60636	Vêtements de travail	2 000,00	1 000,00	1 000,00
6064	Fournitures administratives	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6068	Autres matières et fournitures	1 000,00	500,00	500,00
611	Contrats de prestations de services	2 000,00	2 500,00	2 500,00
61521	Entretien terrains	6 000,00	1 000,00	1 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	5 000,00	3 000,00	3 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	2 000,00	2 000,00	2 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	3 000,00	3 000,00	3 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	2 000,00	4 000,00	4 000,00
61554	Entretien matériel roulant	4 000,00	4 000,00	4 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6156	Maintenance	18 600,00	21 000,00	21 000,00
6161	Multirisques	9 500,00	9 500,00	9 500,00
617	Etudes et recherches	500,00	500,00	500,00
6182	Documentation générale et technique	1 700,00	1 600,00	1 600,00
6184	Versements à des organismes de formation	1 000,00	3 000,00	3 000,00
6226	Honoraires	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	5 000,00	1 000,00	1 000,00
6231	Annonces et insertions	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	9 000,00	7 000,00	7 000,00
6237	Publications	1 000,00	3 000,00	3 000,00
6261	Frais d'affranchissement	1 200,00	700,00	700,00
6262	Frais de télécommunications	6 000,00	6 000,00	6 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	10 616,00	11 000,00	11 000,00
6284	Retenues pour services rendus	1 000,00	300,00	300,00
6288	Autres services extérieurs	5 000,00	3 000,00	3 000,00
63512	Taxes foncières	8 000,00	2 000,00	2 000,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>347 535,00</b>	<b>347 535,00</b>	<b>347 535,00</b>
6218	Autre personnel extérieur	21 000,00	21 000,00	21 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	300,00	300,00	300,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	4 000,00	4 000,00	4 000,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	1 000,00	776,00	776,00
6411	Personnel titulaire	210 000,00	210 000,00	210 000,00
6413	Personnel non titulaire	9 000,00	9 224,00	9 224,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	28 000,00	29 000,00	29 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	53 000,00	53 000,00	53 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	500,00	500,00	500,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	14 723,00	14 723,00	14 723,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	1 760,00	1 760,00	1 760,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	752,00	752,00	752,00
6488	Autres charges	500,00	500,00	500,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>3 000,00</b>	<b>3 000,00</b>	<b>3 000,00</b>
739223	Fonds d'équation res. com. et intercom	3 000,00	3 000,00	3 000,00
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>279 700,00</b>	<b>280 350,00</b>	<b>280 350,00</b>
6531	Indemnités	39 200,00	40 000,00	40 000,00
6532	Frais de mission	1 000,00	3 000,00	3 000,00
6533	Cotisations de retraite	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6535	Formation	500,00	500,00	500,00
65541	Contrib. fonds compens. ch. territoriales	220 000,00	222 000,00	222 000,00
657358	Subv. fonct. Autres groupements	0,00	3 000,00	3 000,00
6574	Subv. fonct. Associat. personnes privées	17 000,00	9 850,00	9 850,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)</b> <b>= (011 + 012 + 014 + 65 + 656)</b>		<b>805 351,00</b>	<b>790 885,00</b>	<b>790 885,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>	<b>15 750,00</b>	<b>14 811,00</b>	<b>14 811,00</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	15 750,00	14 377,00	14 377,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôt	0,00	434,00	434,00
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>3 500,00</b>	<b>3 500,00</b>	<b>3 500,00</b>

Envoyé en préfecture le 26/04/2022

Reçu en préfecture le 26/04/2022

Affiché le

ID : 009-210901211-20220426-DEL\_2022\_21-DE

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	20 000,00	20 700,00	20 700,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	20 000,00	20 000,00	20 000,00
6459	Rembours charges SS et prévoyance	0,00	700,00	700,00
70	Produits services, domaine et ventes div	5 711,00	9 385,00	9 385,00
7022	Coupes de bois	0,00	4 385,00	4 385,00
70314	Concessions cimetières (produit net)	150,00	0,00	0,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	1 561,00	1 000,00	1 000,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	4 000,00	4 000,00	4 000,00
73	Impôts et taxes	635 087,00	497 183,00	497 183,00
73111	Impôts directs locaux	440 984,00	305 941,00	305 941,00
73211	Attribution de compensation	184 103,00	184 103,00	184 103,00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	3 000,00	0,00	0,00
7343	Taxes sur les pylônes électriques	2 000,00	2 139,00	2 139,00
7391	Taxes additionnelles droits de mutation	5 000,00	5 000,00	5 000,00
74	Dotations et participations	36 494,00	185 035,00	185 035,00
7411	Dotation forfaitaire	2 758,00	0,00	0,00
74121	Dotation de solidarité rurale	13 254,00	13 253,00	13 253,00
74126	Dot. compensat° groupements de communes	20 482,00	20 482,00	20 482,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	0,00	161 300,00	161 300,00
75	Autres produits de gestion courante	52 925,00	68 120,81	68 120,81
752	Révenus des immeubles	52 925,00	65 720,00	65 720,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	2 400,81	2 400,81
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES</b> (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		<b>780 227,00</b>	<b>780 403,81</b>	<b>780 403,81</b>
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	1 080,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	1 080,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b> = a+b+c+d		<b>781 307,00</b>	<b>780 403,81</b>	<b>780 403,81</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	30 000,00	30 000,00	30 000,00
722	Immobilisations corporelles	30 000,00	30 000,00	30 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>30 000,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>30 000,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des opérations réelles et d'ordre)		<b>781 307,00</b>	<b>810 403,81</b>	<b>810 403,81</b>

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
+	
<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>132 067,19</b>
=	
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>942 471,00</b>

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2020 : 230 737,58 €  
 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2021 : 64 835,66 €  
 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT TOTAL : 295 573,24 €  
 EXCEDENT D'INVESTISSEMENT 2020 : 204 566,29 €  
 DEFICIT D'INVESTISSEMENT 2021 : 435 974,34 €  
 SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT : -231 408,05 €  
 SOLDE DES RESTES A REALISER 2021 : 152 000€ EN DEPENSE ET 219 902€ EN RECETTE  
 1068 BESOIN DE FINANCEMENT : 163 506,05 €  
 DEFICIT D'INVESTISSEMENT A REPORTER AU 001 EN DEPENSES : 231 408,05 €  
 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT A REPORTER AU 002 EN RECETTES : 132 067,19€

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6713	Secours et dots	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6714	Bourses et prix	500,00	500,00	500,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b> = a + b + c + d + e		<b>324 601,00</b>	<b>309 196,00</b>	<b>309 196,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	187 443,00	128 685,00	128 685,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	0,00	4 590,00	4 590,00
6811	Dot. amort. et prov. immos incorporées	0,00	4 590,00	4 590,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>187 443,00</b>	<b>133 275,00</b>	<b>133 275,00</b>
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>187 443,00</b>	<b>133 275,00</b>	<b>133 275,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des opérations réelles et d'ordre)		<b>1 012 044,00</b>	<b>942 471,00</b>	<b>942 471,00</b>

+	
<b>RESTES A REALISER N-1 (11)</b>	<b>0,00</b>
+	
<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>	<b>0,00</b>
=	
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>942 471,00</b>

Envoyé en préfecture le 26/04/2022

Reçu en préfecture le 26/04/2022

Affiché le 26/04/2022

ID : 009-210901211-20220426-DEL\_2022\_21-DE

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	28 150,00	5 250,00	5 250,00
2041582	Autres grpts - Bâtimnts et installat*	22 900,00	0,00	0,00
204182	Autres org pub - Bâtimnts et installat*	5 250,00	5 250,00	5 250,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
11	Opération d'équipement n° 11 (5)	40 870,00	37 154,00	37 154,00
12	Opération d'équipement n° 12 (5)	32 300,00	3 484,00	3 484,00
13	Opération d'équipement n° 13 (5)	36 423,00	105 067,00	105 067,00
14	Opération d'équipement n° 14 (5)	81 580,00	18 000,00	18 000,00
29	Opération d'équipement n° 29 (5)	47 735,00	240,00	240,00
37	Opération d'équipement n° 37 (5)	3 180,00	500,00	500,00
38	Opération d'équipement n° 38 (5)	330 000,00	25 732,00	25 732,00
43	Opération d'équipement n° 43 (5)	2 180,00	0,00	0,00
49	Opération d'équipement n° 49 (5)	18 800,00	12 700,00	12 700,00
50	Opération d'équipement n° 50 (5)	64 500,00	40 500,00	40 500,00
51	Opération d'équipement n° 51 (5)	0,00	48 200,00	48 200,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>686 906,00</b>	<b>294 827,00</b>	<b>294 827,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	55 661,00	55 661,95	55 661,95
1641	Emprunts en euros	52 837,00	52 837,95	52 837,95
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00	1 000,00	1 000,00
168758	Dettes - Autres cautionnements	1 824,00	1 824,00	1 824,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA.régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et avances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	5 000,00	5 000,00	5 000,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>60 661,00</b>	<b>60 661,95</b>	<b>60 661,95</b>
	<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>747 567,00</b>	<b>355 488,95</b>	<b>355 488,95</b>
040	Opérat* ordre transfert entre sections (7)	30 000,00	30 000,00	30 000,00
	<b>Reprises sur autofinancement antérieur (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Charges transférées (9)</b>	<b>30 000,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>30 000,00</b>
2313	Constructions	15 000,00	15 000,00	15 000,00
2315	Installat* matériel et outillage techni	15 000,00	15 000,00	15 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	19 888,00	65 200,00	65 200,00
202	Frais réelsat* documents urbanisme	263,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	13 273,00	85 200,00	85 200,00
2313	Constructions	6 362,00	0,00	0,00
	<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>49 888,00</b>	<b>95 200,00</b>	<b>95 200,00</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	<b>797 455,00</b>	<b>451 688,95</b>	<b>451 688,95</b>

	+
<b>RESTES A REALISER N-1 (11)</b>	<b>152 000,00</b>
	+
<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>	<b>231 408,05</b>
	=
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>835 097,00</b>

Envoyé en préfecture le 26/04/2022

Reçu en préfecture le 26/04/2022

Affiché le **26/04/2022**

ID : 009-210901211-20220426-DEL\_2022\_21-DE

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	275 558,00	82 546,00	82 546,00
1322	Subv. non transf. Régions	128 141,00	11 500,00	11 500,00
1323	Subv. non transf. Départements	50 484,00	28 100,00	28 100,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	25 781,00	25 781,00
1341	D.E.T.R. non transférable	96 933,00	17 165,00	17 165,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>275 558,00</b>	<b>82 546,00</b>	<b>82 546,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	110 000,00	333 174,00	333 174,00
10222	FCTVA	100 000,00	161 961,95	161 961,95
10226	Taxe d'aménagement	10 000,00	7 708,00	7 708,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	163 506,05	163 506,05
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA, régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>110 000,00</b>	<b>333 174,00</b>	<b>333 174,00</b>
	<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>385 558,00</b>	<b>415 720,00</b>	<b>415 720,00</b>
021	Virement de la sec* de fonctionnement	187 443,00	128 885,00	128 885,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	4 590,00	4 590,00
28041582	GFP : Bâtiments, installations	0,00	4 590,00	4 590,00
	<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>187 443,00</b>	<b>133 275,00</b>	<b>133 275,00</b>
041	Opérations patrimoniales (9)	19 888,00	66 200,00	66 200,00
1321	Subv. non transf. Etat, etabl. nationaux	5 296,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	7 977,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	5 280,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	1 335,00	0,00	0,00
236	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	66 200,00	66 200,00
	<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>	<b>207 331,00</b>	<b>199 475,00</b>	<b>199 475,00</b>
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des recettes réelles et d'ordre)	<b>592 889,00</b>	<b>615 195,00</b>	<b>615 195,00</b>

		+
	<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>219 902,00</b>
		+
	<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>0,00</b>
		=
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>835 097,00</b>

ADOpte les autorisations de programme et les crédits de paiement proposés dans la présente délibération pour l'année 2022,

CONSIDERE qu'en application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal fixe les limites dans lesquelles le maire exerce les délégations que le conseil lui a confiées en matière de droit à caractère non fiscal et d'emprunts, et précise que :

- Le maire procède à la révision périodique des tarifs existants, ainsi qu'à la détermination des tarifs à caractère temporaire ou ponctuel, à la fixation de droits complémentaires aux tarifs existants. Le conseil municipal demeure seul compétent pour créer de nouvelles grilles tarifaires permanentes.

Cette délégation s'exerce dans cette limite jusqu'à l'adoption du budget primitif de l'exercice suivant.

- Dans la limite de ces montants, le maire reçoit délégation aux fins de contracter tout emprunt à court ou long terme, à un taux effectif global compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière.

- Le maire est autorisé à effectuer, dans le cadre de la gestion de la dette, les opérations de restructuration par la signature d'avenants à des contrats existants (avec ou sans mouvement de fonds) ou par le remboursement anticipé d'emprunts et leur refinancement.

PRECISE que le niveau d'endettement de la commune sera de 1 048,42 € (mille quarante-huit euros) par habitant en 2022.

ARRETE le tableau des effectifs du personnel communal figurant en annexe du budget primitif pour 2022 et autorise le maire à procéder aux recrutements nécessaires pour pourvoir aux emplois municipaux et à pourvoir par recrutement contractuel.

AUTORISE, pour l'exécution du présent budget et jusqu'à l'adoption du budget primitif de l'exercice suivant, Monsieur le maire à signer toute convention ayant pour objet des recettes, qui ne crée par elle-même aucune charge nouvelle pour la commune.

PREVOIT, comme l'oblige l'instruction comptable et budgétaire M.14, la constitution d'une provision budgétaire relative à un contentieux pour un montant total de 1 000 € (mille Euros).

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité,

**26 AVR. 2022**

le caractère exécutoire de cet acte le:

Après dépôt en préfecture le:

Après publication ou notification le :

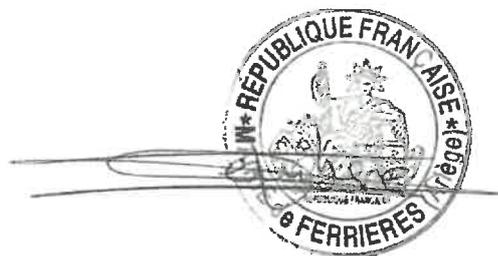
**26 AVR. 2022**

Envoyé en préfecture le 26/04/2022

Reçu en préfecture le 26/04/2022

Affiché le

ID : 009-210901211-20220426-DEL\_2022\_21-DE



Par délégation du Maire,  
Martine DOUMENC-CAUBERE,  
Première Adjointe au Maire

Envoyé en préfecture le 26/04/2022

Reçu en préfecture le 26/04/2022

Affiché le



ID : 009-210901211-20220426-DEL\_2022\_21-DE

Département de l'Ariège  
Commune de **FERRIERES SUR ARIEGE**  
09000

**Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt-deux et le quatorze avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame DOUMENC-CAUBERE Martine, Première adjointe au Maire de la Commune.

**Présents** : BILLAUD Philippe, CABALLERO Alain, CASSAN Jean, CASTROVIEJO Gilles, DE TAPIA Karine, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, MENDEZ Franck, SURCIN Valérie, RODRIGO Jean-François.

**Absents excusés** : BORDEAU Enguerrand, HOYER Paul, HUBERT Jacques, GRAZILLIER Marie-José, RIU Katia.

**Procuration de** : RIU Katia à SURCIN Valérie, de BORDEAU Enguerrand à RODRIGO Jean-François, de HUBERT Jacques à CASTROVIEJO Gilles, de HOYER Paul à DOUMENC-CAUBERE Martine.

**Secrétaire de séance** : RODRIGO Jean-François.

**Date de la convocation** : le 4 avril 2022.

**OBJET :**  
**REVISION DES TARIFS COMMUNAUX 2022**

Madame DOUMENC-CAUBERE Martine, Première adjointe au Maire propose de réviser les tarifs communaux tels que présentés ci-dessous :

**1) LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE DU FOYER RURAL :**

Caution : 800 € par location

Location salle polyvalente	1 jour de location	2 jours de location	3 jours de location	Nettoyage de la salle
Tarifs résidents à Ferrières	150 € TTC	220 € TTC	270 € TTC	Inclus dans le tarif
Tarifs non-résidents à Ferrières	200 € TTC	300 € TTC	350 € TTC	Inclus dans le tarif

**2) LOCATION DE LA SALLE DE REUNION DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS : 20€ TTC de l'heure.**

**3) CIMETIERE :**

**Concessions** : 50 €TTC le m<sup>2</sup>, pour 30 ans.

- Concessions de 2 x 3 m = 6m<sup>2</sup> soit 300 € pour 30 ans
- Concessions de 1,2 x 3m = 3,60 m<sup>2</sup> soit 180 € pour 30 ans

**Colombarium** : 400 € TTC par case pour 30 ans.

**Dépositaire :**

TARIFS	1er mois	2ème mois	3ème mois	4ème mois	5ème mois	6ème mois
Par case utilisée	22 € TTC	33 € TTC	44 € TTC	55 € TTC	66 € TTC	77 € TTC

L'utilisation est limitée à six mois consécutifs.

Tout mois commencé est dû en entier.

**4) REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES TAXIS : 250€/an/emplacement.**

**5) REDEVANCE D'OCCUPATION DE LA HALLE COUVERTE ET DES COURSIVES SITUÉES PLACE DU BERNET : 1 € le m<sup>2</sup> /an.**

**6) TARIF HORAIRE DES OUVRIER COMMUNAUX POUR LES TRAVAUX EN REGIE : 25 € TTC**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DIT que les tarifs tels que présentés par Monsieur le Maire sont reconduits pour l'année 2021 sans modification.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité,

Le caractère exécutoire de cet acte le : **19 AVR. 2022**

Après dépôt en préfecture le :

Après publication ou notification le : **19 AVR. 2022**

Envoyé en préfecture le 24/04/2022

Reçu en préfecture le 24/04/2022

Affiché le

ID : 009-210901211-20220419-DEL\_2022\_22-DE



Par délégation du Maire,  
Martine DOUMENC-CAUBERE,  
Première Adjointe au Maire

Département de l'Ariège  
Commune de FERRIERES SUR ARIEGE  
09000

**Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt-deux et le quatorze avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame DOUMENC-CAUBERE Martine, Première adjointe au Maire de la Commune.

**Présents** : BILLAUD Philippe, CABALLERO Alain, CASSAN Jean, CASTROVIEJO Gilles, DE TAPIA Karine, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, MENDEZ Franck, SURCIN Valérie, RODRIGO Jean-François.

**Absents excusés** : BORDEAU Enguerrand, HOYER Paul, HUBERT Jacques, GRAZILLIER Marie-José, RIU Katia.

**Procuration de** : RIU Katia à SURCIN Valérie, de BORDEAU Enguerrand à RODRIGO Jean-François, de HUBERT Jacques à CASTROVIEJO Gilles, de HOYER Paul à DOUMENC-CAUBERE Martine.

**Secrétaire de séance** : RODRIGO Jean-François.

**Date de la convocation** : le 4 avril 2022.

**OBJET :**  
**ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2022**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions 2022 aux associations qui en ont fait la demande ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer des subventions municipales telles que présentées dans le tableau ci-dessous :

ASSOCIATIONS	EXERCICE 2021	EXERCICE 2022	VOTES
ACCA FERRIERES	300 € par délibération 2021/18 du 12 avril 2021	350 €	Unanimité
A'PARENTS	Néant	500 €	Unanimité
COMITE DES FÊTES	2 000 € par délibération 2021/18 du 12 avril 2021	4 000 €	Unanimité
LA MAISON DES LYCEENS L.P JEAN DURROUX	300 € par délibération 2021/18 du 12 avril 2021	Pas de demande	
LES AMIS DU CAPITOLE	300 € par délibération 2021/18 du 12 avril 2021	300 €	Unanimité
PASSION GUITARE	2 000 € par délibération 2021/18 du 12 avril 2021	4 000 €	Unanimité
UNION DES PARACHUTISTES	150 € par délibération 2021/18 du 12 avril 2021	150 €	Unanimité
INFORMATIONS ADDICTIONS	150 € par délibération 2021/18 du 12 avril 2021	0 €	Unanimité
RESTAURANT DU CŒUR	600€ par délibération 2021/18 du 12 avril 2021	600 €	Unanimité
<b>TOTAL</b>	<b>5 800 €</b>	<b>9 900 €</b>	

Ainsi fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

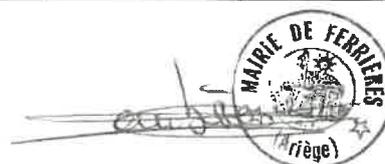
Le Maire certifie sous sa responsabilité, **19 AVR. 2022**

Le caractère exécutoire de cet acte le :

Après dépôt en préfecture le :

Après publication ou notification le :

**19 AVR. 2022**



Par délégation du Maire,  
Martine DOUMENC-CAUBERE,  
Première Adjointe au Maire

Envoyé en préfecture le 24/04/2022

Reçu en préfecture le 24/04/2022

Affiché le

ID : 009-210901211-20220419-DEL\_2022\_23-DE

Département de l'Ariège  
Commune de FERRIERES SUR ARIEGE  
09000

**Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt-deux et le quatorze avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame DOUMENC-CAUBERE Martine, Première adjointe au Maire de la Commune.

**Présents :** BILLAUD Philippe, CABALLERO Alain, CASSAN Jean, CASTROVIEJO Gilles, DE TAPIA Karine, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, MENDEZ Franck, SURCIN Valérie, RODRIGO Jean-François.

**Absents excusés :** BORDEAU Enguerrand, HOYER Paul, HUBERT Jacques, GRAZILLIER Marie-José, RIU Katia.

**Procuration de :** RIU Katia à SURCIN Valérie, de BORDEAU Enguerrand à RODRIGO Jean-François, de HUBERT Jacques à CASTROVIEJO Gilles, de HOYER Paul à DOUMENC-CAUBERE Martine.

**Secrétaire de séance :** RODRIGO Jean-François.

**Date de la convocation :** le 4 avril 2022.

**OBJET :**  
**DELIBERATION RELATIVE AU RECRUTEMENT D'AGENT  
CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC SUR DES EMPLOIS NON  
PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN  
ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE**

Madame DOUMENC-CAUBERE Martine, Première adjointe, propose au Conseil Municipal dans le cadre des renforts et remplacements à effectuer dans les services techniques municipaux pendant la période estivale, d'autoriser la création d'emplois pour besoins saisonniers pour la période du 27 juin au 27 août 2022 inclus ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3-I.2° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

CONSIDERANT, la nécessité de créer 8 emplois d'adjoints techniques en raison de besoins saisonniers tels que décrits ci-dessus,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de créer 8 emplois pour besoins saisonniers d'adjoints techniques à temps complet, pour une durée hebdomadaire de 35 heures, du 27 juin au 27 août 2022 inclus, conformément à la nomenclature statutaire du cadre d'emplois des adjoints techniques.

Ces agents assureront les fonctions d'ouvriers polyvalent en milieu rural

PRECISE que ces emplois seront pourvus par voie de contrats à durée déterminée dans les conditions de l'article 3 alinéas 2 de la loi n°84-53 susvisée (contrat d'une durée maximale de 6 mois sur une même période de 12 mois), que la rémunération de ces agents sera calculée par référence à l'indice 371 brut, 343 indice majoré.

DIT que la dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2022 au chapitre 12 article 6413.

Envoyé en préfecture le 24/04/2022

Reçu en préfecture le 24/04/2022

Affiché le

ID : 009-210901211-20220419-DEL\_2022\_24-DE

**CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.**

**Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.**

**Au registre sont les signatures.**

**Le Maire certifie sous sa responsabilité,**

**19 AVR. 2022**

**Le caractère exécutoire de cet acte le:**

**Après dépôt en préfecture le :**

**19 AVR. 2022**

**Après publication ou notification le :**

Envoyé en préfecture le 24/04/2022
Reçu en préfecture le 24/04/2022
Affiché le 19/04/2022 
ID : 009-210901211-20220419-DEL_2022_24-DE



**Par délégation du Maire,  
Martine DOUMENC-CAUBERE,  
Première Adjointe au Maire**

Département de l'Ariège  
Commune de **FERRIERES SUR ARIEGE**  
09000

**Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt-deux et le quatorze avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame DOUMENC-CAUBERE Martine, Première adjointe au Maire de la Commune.

**Présents :** BILLAUD Philippe, CABALLERO Alain, CASSAN Jean, CASTROVIEJO Gilles, DE TAPIA Karine, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, MENDEZ Franck, SURCIN Valérie, RODRIGO Jean-François.

**Absents excusés :** BORDEAU Enguerrand, HOYER Paul, HUBERT Jacques, GRAZILLIER Marie-José, RIU Katia.

**Procuration de :** RIU Katia à SURCIN Valérie, de BORDEAU Enguerrand à RODRIGO Jean-François, de HUBERT Jacques à CASTROVIEJO Gilles, de HOYER Paul à DOUMENC-CAUBERE Martine.

**Secrétaire de séance :** RODRIGO Jean-François.

**Date de la convocation :** le 4 avril 2022.

**OBJET :**  
**AMORTISSEMENTS 2022**  
**SUBVENTION D'EQUIPEMENT 2021**  
**VERSEE AU SIVE FERRIERES-PRAYOLS**

Madame DOUMENC, Première Adjointe rappelle au Conseil Municipal que par délibération n°2021/52 du 25 novembre 2021, la commune a décidé du versement au SIVE Ferrières-Prayols, une subvention d'équipement d'un montant de 4 590 € (quatre mille cinq cent quatre-vingt-dix euros) prise sur le budget 2021, pour la réalisation de travaux relatifs à la réfection de la toiture de l'école Simone Veil. Cette subvention a été payée par mandat administratif n°660 du 26 novembre 2021.

Ces dépenses doivent être amorties sur le budget 2022 par l'émission de mandats en fonctionnement au chapitre 042 et de titre en investissement au chapitre 040.

Le Conseil Municipal après avoir ouï la proposition de Madame DOUMENC, Première Adjointe, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'amortir sur le budget 2022 aux comptes 042 et 040 la subvention d'équipement versée au SIVE Ferrières-Prayols, d'un montant de 4 590 € (quatre mille cinq cent quatre-vingt-dix euros) prise sur le budget 2021 et payée par mandat administratif n°660 du 26 novembre 2021.

DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours de la commune.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité,

Le caractère exécutoire de cet acte le:

Après dépôt en préfecture le :

Après publication ou notification le :

17 MAI 2022

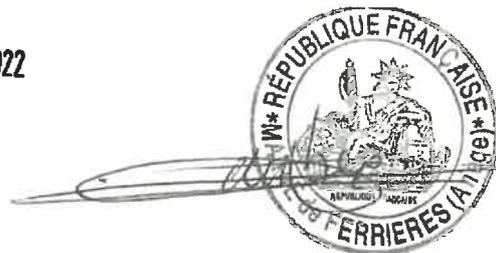
17 MAI 2022

Envoyé en préfecture le 18/05/2022

Reçu en préfecture le 18/05/2022

Affiché le

ID : 009-210901211-20220517-DEL\_2022\_25-DE



Par délégation du Maire,  
Martine DOUMENC-CAUBERE,  
Première Adjointe au Maire

Département de l'Ariège  
Commune de FERRIERES SUR ARIEGE  
09000

**Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt-deux et le quatorze avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame DOUMENC-CAUBERE Martine, Première adjointe au Maire de la Commune.

**Présents** : BILLAUD Philippe, CABALLERO Alain, CASSAN Jean, CASTROVIEJO Gilles, DE TAPIA Karine, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, MENDEZ Franck, SURCIN Valérie, RODRIGO Jean-François.

**Absents excusés** : BORDEAU Enguerrand, HOYER Paul, HUBERT Jacques, GRAZILLIER Marie-José, RIU Katia.

**Procuration de** : RIU Katia à SURCIN Valérie, de BORDEAU Enguerrand à RODRIGO Jean-François, de HUBERT Jacques à CASTROVIEJO Gilles, de HOYER Paul à DOUMENC-CAUBERE Martine.

**Secrétaire de séance** : RODRIGO Jean-François.

**Date de la convocation** : le 4 avril 2022.

**OBJET :**

**MARCHE SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE,  
REALISATION DES TRAVAUX DE RENOVATION  
DE LA TOITURE DE L'ANCIENNE ECOLE**

Madame DOUMENC, Première Adjointe rappelle au Conseil Municipal que par délibération n°2022/03 du 20 janvier 2022, la commune a décidé d'engager des travaux de rénovation de la toiture de l'ancienne école pour un montant estimé par la SCP d'Architecture Benazet-Pinzio, Maître d'œuvre, à 62 475 € H.T (soixante-deux mille quatre cent soixante-quinze euros).

Madame DOUMENC rappelle au Conseil Municipal que la réfection de cette toiture comprendra la pose de panneaux calorifuges et d'une couverture en ardoise qui finirait de structurer l'identité visuelle et architecturale du centre-bourg.

Cependant, l'utilisation de l'ardoise demande une maîtrise technique et des compétences particulières que peu de sociétés possèdent. Au vu de cette problématique et du montant estimatif, la SCP d'Architecture Benazet-Pinzio, propose de recourir à une seule entreprise spécialisée dans ce domaine.

Le choix s'offre à la commune de lancer une consultation dans le cadre d'un Marché à Procédure Adaptée ou bien de passer directement un marché avec une seule entreprise sans publicité ni mise en concurrence suivant l'article 142 de la Loi n°2020-1525 du 7 décembre 2020 d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique (moins de 100 000 € H.T).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de passer un marché avec une seule entreprise sans publicité ni mise en concurrence dans le cadre de l'article 142 de la loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique (moins de 100 000 € H.T).

AUTORISE Monsieur le Maire ou Madame DOUMENC, Première Adjointe à signer tout document pour la réalisation de ces travaux.

DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours de la commune.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité, **17 MAI 2022**

Le caractère exécutoire de cet acte le :

Après dépôt en préfecture le :

Après publication ou notification le : **17 MAI 2022**

Envoyé en préfecture le 18/05/2022

Reçu en préfecture le 18/05/2022

Affiché le

ID : 009-210901211-20220517-DEL\_2022\_26-DE

Par délégation du Maire,  
Martine DOUMENC-CAUBERE,  
Première Adjointe au Maire



Département de l'Ariège  
Commune de FERRIERES SUR ARIEGE  
09000

**Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt-deux et le quatorze avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame DOUMENC-CAUBERE Martine, Première adjointe au Maire de la Commune.

**Présents :** BILLAUD Philippe, CABALLERO Alain, CASSAN Jean, CASTROVIEJO Gilles, DE TAPIA Karine, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, MENDEZ Franck, SURCIN Valérie, RODRIGO Jean-François.

**Absents excusés :** BORDEAU Enguerrand, HOYER Paul, HUBERT Jacques, GRAZILLIER Marie-José, RIU Katia.

**Procuration de :** RIU Katia à SURCIN Valérie, de BORDEAU Enguerrand à RODRIGO Jean-François, de HUBERT Jacques à CASTROVIEJO Gilles, de HOYER Paul à DOUMENC-CAUBERE Martine.

**Secrétaire de séance :** RODRIGO Jean-François.

**Date de la convocation :** le 4 avril 2022.

**OBJET :**

**TRAVAUX D'ELECTRIFICATION RURALE REALISES PAR LE SDE09  
ESTHETIQUE BT LES EYCHARTOUS S/P LA PLAINE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que des travaux d'électricité « Esthétique BT Les Eychartous s/P La Plaine » doivent être réalisés.

Ces travaux relèvent du SDE 09, auquel la commune a transféré sa compétence en la matière.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 43 700 € (quarante-trois mille sept cents euros). 60 % de ce montant sera financé par le SDE09 et 40% par l'article 8.

La commune doit :

- S'engager à réserver un lieu pour entreposer le matériel et les matériaux pour la réalisation des travaux,
- Indiquer un lieu où l'entreprise pourra déposer les éventuels matériaux inertes extraits des tranchées et non réutilisables en remblaiement, à défaut, la commune prendra à son compte la mise en décharge.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité,

DEMANDE au SDE 09 la réalisation des travaux d'électricité « Esthétique BT Les Eychartous s/P La Plaine » pour un montant de 43 700 € (quarante-trois mille sept cents euros).

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité,

Le caractère exécutoire de cet acte le: **- 8 JUIN 2022**

Après dépôt en préfecture le :

Après publication ou notification le : **- 8 JUIN 2022**

Envoyé en préfecture le 08/06/2022

Reçu en préfecture le 08/06/2022

Affiché le

ID : 009-210901211-20220608-DEL\_2022\_27-DE



Par délégation du Maire,  
Martine DOUMENC-CAUBERE,  
Première Adjointe au Maire

*(Handwritten signature)*

Département de l'Ariège  
Commune de FERRIERES SUR ARIEGE  
09000

**Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt-deux et le quatorze avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame DOUMENC-CAUBERE Martine, Première adjointe au Maire de la Commune.

**Présents :** BILLAUD Philippe, CABALLERO Alain, CASSAN Jean, CASTROVIEJO Gilles, DE TAPIA Karine, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, MENDEZ Franck, SURCIN Valérie, RODRIGO Jean-François.

**Absents excusés :** BORDEAU Enguerrand, HOYER Paul, HUBERT Jacques, GRAZILLIER Marie-José, RIU Katia.

**Procuration de :** RIU Katia à SURCIN Valérie, de BORDEAU Enguerrand à RODRIGO Jean-François, de HUBERT Jacques à CASTROVIEJO Gilles, de HOYER Paul à DOUMENC-CAUBERE Martine.

**Secrétaire de séance :** RODRIGO Jean-François.

**Date de la convocation :** le 4 avril 2022.

**OBJET :**  
**TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC REALISE PAR LE SDE 09**  
**ESTHETIQUE BT BERNOU s/P CAVALIER**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une tranche de travaux d'éclairage public doit avoir lieu sur la commune dans le secteur de Bernou à Cavalier. Ces travaux relèvent du SDE 09 auquel la commune a transféré sa compétence en la matière.

Le montant de l'opération s'élève à 6 000 € (six mille euros). Ces travaux sont financés à hauteur de 17% par le Syndicat Départemental d'Energie de l'Ariège, soit 1 000 € (mille euros) et de 83 % par la commune, soit 5 000 € (cinq mille euros).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

ACCEPTE la proposition du SDE 09 de réaliser des travaux d'éclairage public sur la commune dont la part communale s'élèvera à 5 000 € (cinq mille euros).

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité,

Le caractère exécutoire de cet acte le: - 8 JUIN 2022

Après dépôt en préfecture le :

Après publication ou notification le : - 8 JUIN 2022

Envoyé en préfecture le 08/06/2022

Reçu en préfecture le 08/06/2022

Affiché le

ID : 009-210901211-20220608-DEL\_2022\_28-DE



Par délégation du Maire,  
Martine DOUMENC-CAUBERE,  
Première Adjointe au Maire